



Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

6203^e séance

Vendredi 16 octobre 2009, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh.	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Burkina Faso	M. Koudougou
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Vilović
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. Araud
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Dabbashi
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Sawers
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/427)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adieux à Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : On m'a informé que notre cher collègue Sir John Sawers, Représentant permanent du Royaume-Uni, participe à une séance du Conseil de sécurité pour la dernière fois aujourd'hui avant de partir pour assumer de nouvelles missions. Je saisis cette occasion pour lui faire part, au nom des membres du Conseil, de notre reconnaissance, en tant que collègue et ami.

Depuis le jour où l'Ambassadeur Sawers a pris ses fonctions actuelles, à l'été 2007, il a apporté une précieuse contribution aux travaux du Conseil. Ses vastes compétences diplomatiques, sa modestie et son sens de la collégialité en ont fait un représentant extrêmement efficace et hautement estimé de son pays. Nous nous souviendrons de lui pour ses nombreuses interventions perspicaces et sa volonté de d'orienter le Conseil vers le consensus lorsque c'était absolument nécessaire, ainsi que pour les qualités de dirigeant qu'il a démontrées dans le cadre de nombreuses missions du Conseil en Afrique. Au moment où nous lui faisons chaleureusement nos adieux, les membres du Conseil et moi-même lui souhaitons plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses tâches futures. Nous sommes certains qu'il gardera un œil sur les activités du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/472)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la République démocratique du Congo une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément

aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ileka (République démocratique du Congo) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Alan Doss, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Doss à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, publié sous la cote S/2009/472.

À la présente séance, les membres du Conseil entendront un exposé de M. Alan Doss. Je lui donne maintenant la parole.

M. Doss : Le rapport du Secrétaire général (S/2009/472) dont le Conseil est saisi fait le point de la situation en République démocratique du Congo et les activités de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). En général, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont fait des progrès dans leurs opérations contre les groupes armés étrangers, et en particulier contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui ont été repoussées dans la plupart des zones habitées, et qui se retrouvent dispersées et affaiblies. L'intégration des groupes armés congolais se poursuit. Les personnes déplacées et les réfugiés sont en train de rentrer chez eux. Néanmoins, des risques et des menaces sérieux persistent, et nous devrions éviter toute complaisance.

Les FDLR ont été dispersées, mais pas encore neutralisées. Les attaques menées par des hommes armés continuent dans les deux Kivu et dans la province Orientale, où des éléments résiduels de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) montent des raids sporadiques. Le retour des personnes déplacées et des réfugiés, souvent après des années d'absence, provoque des tensions ethniques et des conflits fonciers. La violence sexuelle continue et représente un défi énorme. Et le retour de la sécurité a augmenté les attentes de la population, qui veut maintenant voir un réel dividende de la paix.

(l'orateur poursuit en anglais)

Lorsque j'ai pris la parole devant le Conseil il y a un an, la situation en République démocratique du Congo devenait de plus en plus grave. Nous avons dû affronter une crise sécuritaire aux proportions inquiétantes après la reprise des hostilités avec le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP). Un an après, nous pouvons raisonnablement espérer mettre fin aux conflits qui minent l'est du Congo depuis si longtemps. Des progrès ont été réalisés sur plusieurs fronts.

Les opérations des FARDC dans les Kivu et la province Orientale ont sensiblement diminué la capacité de frappe et la domination des FDLR et de la LRA. Depuis le début de l'année, 1 126 combattants des FDLR et 1 622 membres de leurs familles ont été rapatriés par l'équipe de la MONUC afin de procéder à leur désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement. Ce chiffre est plus de deux fois supérieur au taux de rapatriement pour la même période l'année dernière. En outre, 11 383 civils rwandais, dont un grand nombre avaient été otages des FDLR, sont retournés au Rwanda avec l'aide de la MONUC et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Deux personnalités importantes recherchées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda pour leur implication dans le génocide rwandais ont été arrêtées et transférées à Arusha. Je ne crois pas que cela aurait été possible sans la pression militaire que nous avons imposée aux FDLR.

La plupart des personnes déplacées qui avaient été regroupées dans des camps aux alentours de Goma du fait du conflit récent avec le CNDP sont rentrées chez elles, même si un très grand nombre de personnes déplacées dans le Nord et le Sud-Kivu attendent

toujours que la situation en matière de sécurité s'améliore davantage avant de retourner dans leurs villages. Fait important, plus de 2 000 enfants ont été libérés par les groupes armés et les FARDC depuis le début de l'année, avec l'aide de la MONUC et de l'UNICEF.

Le processus d'intégration du CNDP et d'autres groupes armés congolais sera bientôt mené à bonne fin. Plus de 120 prisonniers politiques ont été libérés récemment et sont retournés dans l'est, avec l'aide de la MONUC. Le programme de stabilisation atteint maintenant des zones qui ne sont plus sous l'emprise des groupes armés, ouvrant ainsi la voie au rétablissement de l'autorité de l'État.

Malgré ces faits encourageants, je ne veux pas insinuer que les troubles dans l'est du Congo font partie du passé. L'intégration rapide au sein des FARDC de plus de 20 000 éléments des anciens groupes armés, dont certains ont un bilan catastrophique du point de vue des droits de l'homme, a aggravé les problèmes d'indiscipline. Les civils dans les zones reculées continuent de subir les représailles des FDLR. De nouveaux déplacements de population et de nouvelles violations des droits de l'homme se sont produits. Le niveau de violence contre les femmes demeure toujours extrêmement élevé. Un grand nombre de personnes sont toujours déplacées et difficiles d'accès, en particulier pendant les hostilités. La mise en œuvre des accords conclus le 23 mars avec les groupes armés a été plus lente que nous ne l'aurions souhaité.

Plusieurs problèmes devront être résolus si l'on veut maintenir l'élan créé par les accords entre la République démocratique du Congo et le Rwanda en décembre 2008 et les accords conclus le 23 mars avec les groupes armés.

Premièrement, la sécurité des zones débarrassées de la présence des Forces Démocratiques de Libération du Rwanda (FDLR) par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) doit être garantie pour assurer la protection constante de la population et permettre aux personnes déplacées de retourner chez elles.

Deuxièmement, les opérations d'envergure menées contre les bastions des FDLR non démantelés devraient aboutir le plus rapidement possible, en assurant comme il se doit la protection des civils.

Troisièmement, dans les zones sécurisées, les efforts de stabilisation doivent s'accélérer, en accordant la priorité au contrôle des sites miniers, pour que les éléments armés ne disposent plus de revenus, et être appuyés par un déploiement de la police armée et la reconstruction des routes et des infrastructures administratives.

Quatrièmement, les initiatives non militaires visant à encourager la désertion et la reddition des derniers combattants des FDLR devraient être encore renforcées.

Dernier point, mais non le moindre, la discipline au sein des FARDC et de la police nationale, qui joue un rôle essentiel dans la protection, doit faire l'objet d'une attention constante de façon que les cas d'impunité soient signalés et qu'ils ne soient plus tolérés.

Comment la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) peut-elle aider à remédier à ces problèmes? Le Conseil nous a demandé d'axer notre action sur la protection. Nous avons identifié les zones à protéger. L'année dernière, nous avons déployé des bases opérationnelles mobiles de manière à pouvoir nous adapter plus facilement à un cadre militaire en évolution constante. La branche militaire de la MONUC est désormais présente en plus de 50 endroits différents dans les Kivus et à cinq endroits dans les régions visées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), dans le nord-est de la République démocratique du Congo, principalement dans la province Orientale.

Le Conseil n'ignore pas que nous avons créé des équipes mixtes de protection, qui se sont déployées dans des zones dangereuses pour aider les militaires et les autorités locales à analyser et prévoir les menaces particulières contre les civils et à agir en conséquence. Plus de 50 missions mixtes de protection ont été déployées dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu et nous avons commencé à étendre cette pratique aux autres régions encore instables et vulnérables de la province Orientale. Le déploiement de ces missions s'appuie sur une cellule d'intervention et d'alerte rapides qui regroupe les informations fournies par différentes sources, notamment la société civile et des réseaux de surveillance établis par les militaires au niveau des provinces. Il me semble qu'une carte indiquant les zones de déploiement de ces missions dans les deux Kivus a été distribuée aux membres du Conseil.

Nous recourons aussi à ces mécanismes pour suivre ce que fait chaque bataillon des FARDC et, si nécessaire, demander au commandement militaire congolais de prendre les mesures correctives requises en cas de problèmes de discipline. C'est sur cela que s'appuiera toute décision éventuelle de retirer notre appui en cas de non respect flagrant du droit international humanitaire.

Le Président Kabila a lui-même annoncé une politique de tolérance zéro face aux actes de violence sexuelle et sexiste et le Gouvernement lutte contre le pillage, la corruption et d'autres manquements à la discipline au sein des forces armées. Les cinq commandants désignés par le Conseil de sécurité ont tous été démis de leurs fonctions et seront, nous en sommes convaincus, poursuivis en justice. D'eux d'entre eux ont déjà été arrêtés, deux autres sont assignés à résidence ou en détention à Kinshasa et le dernier a pris la fuite. Les FARDC ont mis en place une cour militaire pour les Kivus qui a déjà statué sur le cas de plus de 30 soldats reconnus coupables de crimes graves. De hauts gradés ont également été démis de leurs fonctions pour faute.

La rénovation de la prison militaire Ndolo de Kinshasa est pratiquement achevée, ce qui nous permettra de transférer des prisonniers militaires, auteurs de crimes graves, de l'est à Kinshasa dans un centre de détention sûr. La MONUC participe également à la mise en place de cellules d'appui aux poursuites judiciaires et d'équipes d'enquête mixtes pour accélérer les procédures d'enquête sur les crimes graves, y compris le viol et les poursuites contre leurs auteurs. L'assistance des partenaires est essentielle à cet égard.

Je tiens à souligner que nous ne pouvons réaliser de progrès notables si nous ne concentrons pas nos efforts sur tous ces domaines en même temps. Nous pouvons arrêter des personnes et les juger mais si elles ne sont pas détenues dans des locaux sûrs, elles peuvent s'échapper et retourner à leurs anciennes activités. Il est donc très important d'adopter cette approche commune à mesure que nous essayons de lutter contre l'impunité dans la République démocratique du Congo.

Pour réaffirmer le plein appui de la MONUC à la politique de tolérance zéro du Président et renforcer cette politique, la MONUC a informé le Gouvernement qu'elle cesserait de soutenir les bataillons qui agiraient

de façon flagrante au mépris du droit international humanitaire.

La MONUC est la première mission dans laquelle le commandant des forces des Nations Unies adresse à tous les contingents une directive spécifique sur la protection des civils. En vertu de cette directive, les Casques bleus de la MONUC doivent assurer la protection des civils contre les attaques lancées par les FDLR et d'autres éléments armés et effectuer des patrouilles le long des principaux axes routiers pour faciliter l'acheminement sans entrave de l'assistance humanitaire. Dans les faits, ils font bien plus que cela. Par exemple, les jours de marché, nous fournissons une escorte armée à des milliers de villageois, des femmes en particulier, qui souhaitent se rendre au marché en toute sécurité et sans être victimes de harcèlement ou de racket de la part des groupes armés.

Toutes ces activités ont été intégrées dans une stratégie globale de protection des civils mise au point par la MONUC, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Groupe chargé de la protection.

Nos actions de protection se traduisent cependant au quotidien par un effort continu pour gérer les rares ressources disponibles et, je dois le dire, faire des choix difficiles. Le Conseil est conscient que les moyens militaires et logistiques de la MONUC sont mis à rude épreuve. C'est pourquoi je tiens à rendre hommage aux contingents et au personnel civil qui s'emploient à assurer une présence de la MONUC dans des zones très difficiles de l'est du pays.

Ces dernières semaines, les premiers agents en tenue faisant partie des 3 000 membres des effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité sont arrivés sur le terrain et sont déployés exclusivement dans l'est pour accroître et renforcer encore notre capacité de protection. Un autre bataillon est actuellement transféré de Kinshasa à la province Orientale pour appuyer les opérations menées contre la LRA. Une fois ce transfert achevé, il ne restera plus que 500 soldats de l'ONU dans toute la région occidentale de la République démocratique du Congo.

Malheureusement, nos moyens aériens limités, hélicoptères et avions confondus, continuent à restreindre considérablement notre capacité à déployer rapidement et maintenir des forces de la MONUC dans les endroits où leur présence est la plus nécessaire. En outre, ces difficultés sont accentuées par un

renseignement tactique insuffisant. Nous n'avons toujours pas reçu d'aide dans ce domaine, bien que le Conseil l'ait autorisée l'année dernière.

Malgré les efforts déployés par les FARDC et la MONUC pour améliorer et étendre la protection, il est clairement impossible de protéger tout le monde, partout et à tout moment dans les Kivus, une région de la taille de la Californie où vivent près de 10 millions d'habitants, ce qui soulève inévitablement la question suivante : faudrait-il interrompre l'opération Kimia II?

Certains observateurs ont laissé entendre que cette opération devrait être suspendue pour donner aux FARDC le temps de remettre de l'ordre dans leurs rangs et d'améliorer la discipline. Nous pensons cependant que si nous relâchons la pression aujourd'hui, les FDLR auront le temps de se regrouper et de se réarmer. Cela enverrait également un message ambigu à certains éléments des FARDC qui ont coopéré avec les FDLR dans le passé. La suspension de cette opération ébranlerait la détermination des FARDC et, paradoxalement, à notre avis, nuirait davantage à la discipline en éliminant la pression immédiate en faveur de la réforme exercée par la mise en place de l'opération Kimia II. Le Rwanda risquerait également d'y voir un pas en arrière par rapport au rapprochement qui a ouvert de toutes nouvelles perspectives pour les Kivus depuis l'accord conclu avec la République démocratique du Congo.

Une suspension ne faciliterait pas l'action menée par le Gouvernement pour asseoir l'autorité publique et prévenir la réapparition d'autres groupes armés qui pourraient tirer la conclusion que des attaques contre les civils obligeraient le Gouvernement à répondre à leurs demandes. Mais surtout, une suspension de l'opération Kimia II serait considérée comme une victoire par les FDLR. Les liens entre les dirigeants à l'étranger et les combattants sur le terrain seraient renforcés, ce qui saperait les efforts de sensibilisation déployés pendant des années pour que ces liens se distendent.

Nous convenons en revanche que la seule pression militaire ne suffit pas et qu'elle devrait faire partie d'une approche multidimensionnelle du problème des FDLR qui tienne compte de la nécessité de renforcer les mesures pour protéger les civils et de mener de nouvelles actions qui encourageraient les hommes des FDLR à désertir et affaibliraient l'appui

fourni aux FDLR de l'extérieur de la République démocratique du Congo.

Le Conseil se souviendra que j'ai déjà appelé les pays d'accueil des dirigeants des FDLR en exil à l'étranger à intenter des actions en justice afin de neutraliser leur influence sur le conflit. L'engagement et la coopération du Conseil à cet égard sont particulièrement importants. Les dirigeants des FDLR à l'étranger ont orchestré une campagne de propagande contre l'opération Kimia II afin de dissuader les combattants de base de se rendre. Des pressions supplémentaires doivent être exercées sur les dirigeants en exil afin qu'ils changent d'attitude ou rompent tout lien avec les combattants sur le terrain.

La MONUC a proposé au Gouvernement congolais et aux pays d'accueil des dirigeants des FDLR en exil d'envisager la possibilité d'incriminer les FDLR en vertu de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il existe des preuves accablantes des crimes commis dans les Kivus et, forte de l'appui international, cette initiative pourrait fortement décourager ceux qui participent aux réseaux de commerce illégal avec les FDLR.

Je voudrais rapidement évoquer la question de l'intégration des groupes armés congolais dans l'armée nationale. Un nombre croissant de groupes résiduels rejoint le processus. Ils y sont encouragés par un mélange de dialogue et de pression militaire. Bien que le processus officiel d'intégration soit achevé, les FARDC continuent d'accueillir et d'intégrer ceux qui offrent leur reddition. Parallèlement, le haut commandement de l'armée s'efforce d'améliorer les conditions de service des soldats nouvellement intégrés, même si le versement régulier des soldes demeure un problème majeur qui doit être réglé d'urgence. Nous avons constaté que lorsque les soldes ne sont pas versés à temps, la discipline se détériore, les pillages reprennent, suivis d'autres formes de violence, en particulier la violence contre les femmes. Il est donc absolument essentiel que la question de la ponctualité du versement des soldes soit réglée.

Dans le cadre du programme de stabilisation, des casernes sont construites, avec l'aide du Royaume-Uni et des Pays-Bas, pour les soldats nouvellement intégrés. Un programme de formation de la MONUC à l'intention des soldats nouvellement intégrés va être lancé en janvier dans deux ou trois centres de formation prévus, avec l'aide d'instructeurs de l'armée

tanzanienne, qui vont rejoindre la MONUC sous forme de contingent préformé.

Ces activités visent à consolider l'intégration militaire et à améliorer la discipline et l'efficacité des FARDC. Ce sont là les premiers pas vers la réforme de l'armée, qui constitue en soi un projet à long terme très important et nécessitera un fort appui international. Le Conseil supérieur de la défense a approuvé un plan de réforme de l'armée qui a été soumis au Parlement pour examen. Une fois ce plan approuvé par le Parlement, le Ministre de la défense abordera la question de sa mise en œuvre avec les partenaires internationaux.

La MONUC a coopéré avec la médiation, menée par les Présidents Obasanjo et Mkapa, pour donner suite aux Accords du 23 mars. Comme je l'ai déjà indiqué, nous avons aidé à la libération d'anciens éléments du CNDP. Nous mobilisons des ressources pour les blessés de guerre et pour un programme de formation à l'intention des unités de police intégrées. Nous allons également continuer de faire pression pour qu'une solution soit trouvée en matière d'administration territoriale dans les zones où d'anciens cadres du CNDP continuent d'exercer un contrôle sur le terrain. Nous coopérerons avec toutes les parties concernées pour veiller à ce que l'engagement pris dans le cadre des Accords du 23 mars soit respecté.

Faute de temps, je n'évoquerai pas un certain nombre d'autres domaines de préoccupation et d'activité de la MONUC. Je voudrais toutefois parler des élections locales. En dépit du fait que le Gouvernement a garanti que les élections locales seront convoquées avant les élections générales actuellement prévues pour la mi-2011, le calendrier et les dates de ces élections locales n'ont pas encore été annoncés et le scrutin pourrait être reporté à la fin de 2010. En outre, la loi relative à ces élections n'a toujours pas été adoptée par le Parlement. Nous avons informé les autorités congolaises que nous serons prêts lorsqu'elles le seront, mais à l'évidence l'initiative leur revient à elles, et non à nous.

Le rapport du Secrétaire général fait également état du renvoi d'un nombre important de magistrats. La question de la mise en place de mécanismes pour garantir l'indépendance judiciaire et la responsabilité, y compris le Conseil supérieur de la magistrature, est une source de préoccupation. Les tensions actuelles concernant les rôles respectifs de ce Conseil et du

Ministère de la justice, et la pénurie des ressources budgétaires empêchent de progresser dans la création d'un secteur judiciaire efficace, qui est un pilier fondamental de la réforme du secteur de la sécurité.

Aussi grave que soit le problème des tribunaux, celui de l'état des prisons en République démocratique du Congo se pose avec encore plus d'acuité. Comme le niveau actuel des fonds publics rend tout progrès impossible, les ressources des donateurs vont être nécessaires d'urgence pour nous aider à respecter les normes humanitaires minimales attendues de tout système pénitentiaire national.

Pour terminer, je voudrais, si je peux me permettre, faire plusieurs observations sur le mandat de la MONUC, qui sera examiné par le Conseil à la fin de l'année. La résolution 1856 (2008) énumère 41 tâches, qui nous ont donné une grande souplesse dans un environnement qui évolue rapidement. Toutefois, elle a également donné lieu à de nombreuses exigences et à de fortes attentes qui méritent peut-être d'être rationalisées. La préparation d'un cadre stratégique intégré, tel que demandé par le Comité des politiques du Secrétaire général, nous donne l'occasion de réfléchir aux moyens d'y parvenir.

Le cadre stratégique, qui est une entreprise conjointe de la MONUC et de l'équipe de pays des Nations Unies, recensera les principaux défis que la République démocratique du Congo doit relever. Il indiquera de quelle manière l'ONU peut aider le pays et agir de manière cohérente, en tenant pleinement compte des priorités déclarées du Gouvernement et des directives du Conseil concernant l'utilisation et le déploiement des ressources de la MONUC.

Le cadre stratégique intégré s'inspire d'autres initiatives mises en œuvre par l'ONU en République démocratique du Congo, notamment la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles, la stratégie de protection des civils, le programme de stabilisation des zones de l'est, et l'approche multidimensionnelle face aux FDLR. Le cadre stratégique examinera les défis qui ne relèvent pas directement du mandat de la MONUC mais qui revêtent un intérêt direct pour l'ensemble du système des Nations Unies. Cependant, nous prévoyons qu'il insistera sur les questions qui doivent entrer dans l'examen du mandat de la MONUC, c'est-à-dire, entre autres, les progrès du processus de paix, la réforme du secteur de la sécurité, la protection et l'état de droit, la

prévention et le règlement des conflits, la stabilisation dans l'est du pays, le processus démocratique et les élections.

Nous allons également envisager les éventuels arrangements structurels qui seront nécessaires pour mettre en place un tel cadre stratégique. Conformément aux directives du Conseil de sécurité, la MONUC a déjà déployé 95 % de ses ressources militaires dans l'est du pays et, le siège de la Mission mis à part, près de 90 % du personnel civil international, représentant tous les services organiques, se trouvent également dans les secteurs de l'est. Nous avons effectué un examen des opérations de l'ONU en cours dans les provinces de l'ouest et nous avons recensé les domaines de responsabilité qui pourraient être progressivement transférés à l'équipe de pays des Nations Unies avec la poursuite d'un appui minimum de la MONUC.

En octobre 2008, le Conseil a approuvé une augmentation des effectifs pour la MONUC, qui sont en cours de déploiement. À condition que tous les effectifs prévus soient réellement déployés et que les opérations militaires importantes menées contre les groupes armés étrangers puissent être achevées en 2010, la MONUC pourrait entamer un retrait progressif de ses contingents à un rythme conforme à la situation sécuritaire sur le terrain. Si tel était le souhait du Conseil, l'ONU pourrait alors, dans un contexte général de diminution du budget, réaffecter des ressources à un programme renforcé de réforme du secteur de la sécurité et, plus généralement, à la consolidation de l'état de droit, en prélude à un éventuel départ des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Dans le prochain rapport que le Secrétaire général présentera au Conseil, nous allons exposer les éléments clefs du cadre stratégique intégré, afin de contribuer ainsi à l'examen du mandat de la MONUC auquel doit procéder le Conseil et à l'éventuelle restructuration de la Mission.

Je voudrais ajouter que dans toutes les activités, la MONUC coopère étroitement avec les autorités congolaises aux niveaux national et provincial. Nous collaborons également avec les envoyés spéciaux du Secrétaire général, l'Union africaine, l'Union européenne et les représentants nationaux des États Membres. Nous apprécions tout particulièrement la contribution que les missions de l'Union européenne

en matière de réforme du secteur de la sécurité et de police apportent à la réforme du secteur de la sécurité, aussi bien que l'appui que plusieurs États Membres octroient à la Stratégie d'appui des Nations Unies à la sécurité et à la stabilisation dans l'est du pays.

(l'orateur reprend en français)

En novembre, la MONUC célébrera ses 10 ans de présence, qui a commencé comme une petite mission d'observateurs et qui a grandi pour devenir la plus grande mission des Nations Unies dans le monde. Au cours de cette décennie, elle a supervisé le cessez-le-feu et le retrait des troupes étrangères, stabilisé la situation en matière de sécurité, accompagné le dialogue intercongolais et la transition, démobilisé les groupes armés en Ituri et ailleurs, facilité les premières élections libres et transparentes depuis 40 ans, et aidé le Gouvernement à gérer la crise dans les Kivus et à mener des opérations contre des groupes armés.

Nous sommes fiers d'avoir accompagné le pays à travers ce processus de paix, qui a connu bien de revers et des péripéties. Mais il reste que certains objectifs fondamentaux de l'Accord inclusif et global de Sun City, et qui fondent la présence de la MONUC en République démocratique du Congo, sont encore à atteindre, à savoir, la formation d'une armée professionnelle républicaine, la restauration de l'autorité de l'État partout, la réconciliation nationale, et l'achèvement de la reconstruction effective du pays.

Toutefois, je suis convaincu que ces tâches concomitantes à celles de la stabilisation et de la pacification doivent se poursuivre, avec le soutien de la MONUC et le soutien, matériel et diplomatique du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Doss de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

M. Ileka (République démocratique du Congo) : Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que je serai assez bref. Je souhaiterais d'abord au seuil de mon propos vous dire toute la joie que j'éprouve à vous voir présider le Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre. Je voudrais par la même occasion me faire l'écho de l'unanimité avec laquelle la présidence américaine du mois passé a été saluée. Je voudrais enfin reconnaître le caractère essentiel du vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission

de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) (S/2009/472). J'en remercie le Secrétaire général, de même que j'exprime mon appréciation de la présentation et du compte rendu que vient de faire son Représentant spécial.

Je limiterai mes remarques à deux aspects qui sont d'importance pour la République démocratique du Congo. Le premier concerne la MONUC.

Pour toute chose, il y a un commencement et il y a une fin. Nous, les êtres humains, nous naissons et nous mourons. C'est ainsi que Dieu l'a voulu, c'est la loi de la nature, mais l'essentiel c'est de réussir sa vie. La MONUC se doit de réussir au Congo. Nos générations futures doivent s'en souvenir comme de la mission qui a été, à un moment donné de l'histoire, la plus large opération de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies; celle qui par son déploiement a permis de mettre un terme à la première guerre mondiale africaine; celle qui avec succès a supervisé un long processus de désengagement; celle qui a géré une difficile transition politique; celle qui a aidé à l'organisation d'élections libres et démocratiques; et enfin, celle qui a jeté les bases du renouveau de la République démocratique du Congo. C'est dire que pour être une complète réussite, la MONUC se doit impérativement de réussir sa sortie.

Nous sommes heureux que la communauté internationale ait enfin daigné, même avec une année de retard, donner suite à la requête du Secrétaire général visant à augmenter temporairement les effectifs du personnel militaire et des unités de police de la MONUC. Cela était important afin de renforcer la capacité de la MONUC de réellement protéger la population civile congolaise et de s'engager plus fermement qu'elle ne le fait aujourd'hui aux côtés de l'armée congolaise dans la lutte contre les groupes armés résiduels qui pullulent encore à l'est de mon pays. Il convient, en effet, de réduire de manière significative, voire d'annihiler, la capacité de nuisance de ces groupes armés pour concrétiser la paix. Le retour de cette paix que le peuple congolais appelle de tous ses vœux sera de nature à favoriser une réflexion saine et dépassionnée sur le devenir de la présence onusienne au Congo.

Je voudrais être clair ici. Le peuple congolais ne souhaite pas un retrait précipité de la MONUC. De même, le peuple congolais ne souhaite pas que celle-ci s'éternise au Congo. Il nous revient donc de prendre

avec le Conseil les décisions stratégiques multidimensionnelles comprenant des mesures militaires et non militaires visant entre autres à permettre au Gouvernement congolais d'assurer et d'assumer pleinement la sécurité, l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la bonne gouvernance, la consolidation de l'état de droit et le développement économique du pays.

Pour ce faire, nous avons l'obligation de travailler ensemble, tant au niveau du Siège que sur le terrain, à la définition de paramètres visant l'élaboration non seulement, particulièrement, d'un calendrier de désengagement des troupes de l'ONU, allant de pair avec la formation de l'armée congolaise, mais aussi, plus généralement, d'une feuille de route qui consacrerait le passage d'une opération de maintien de la paix à une opération de consolidation de la paix, et à une opération de soutien à la stabilité d'un ensemble qui pourrait être plus large que le Congo. À ce sujet, j'ai déjà eu un échange de correspondances avec le Secrétariat sur la création d'un bureau des Nations Unies pour l'Afrique centrale. Une fois créé, la simple logique serait que ce bureau soit localisé dans ce pays, qui symbolise l'Afrique centrale, et dont la capitale est Kinshasa.

Deuxièmement, je voudrais parler de la question des violences sexuelles, qui est un sujet qui me tient personnellement à cœur. Le 10 janvier 2000, le Conseiller d'ambassade que j'étais entretenait le Conseil de sécurité sur le thème des incidences du sida sur la paix et la sécurité en Afrique. [S/PV.4087 (reprise 1)]. Je saisisais l'occasion notamment pour attirer l'attention du Conseil sur les traitements inhumains et dégradants ainsi que les violences que subissaient les chefs de famille congolais – donc essentiellement des hommes – victimes de la situation de guerre. J'attirais aussi l'attention de la communauté internationale sur le lourd tribut que payaient les femmes, les enfants et particulièrement les petites filles des provinces orientales, victimes de viols systématiques de la part des occupants, en mettant en évidence l'utilisation de soldats séropositifs. Aujourd'hui encore, le taux de prévalence du sida dans la province Orientale ainsi que les provinces du Nord et du Sud-Kivu, est le quadruple de la moyenne nationale.

Je demeure convaincu que si, à l'époque, le Conseil avait daigné prendre ses responsabilités, ce virus de la violence sexuelle, dont la République

démocratique du Congo a hérité, ne se serait pas propagé. Il n'aurait pas contaminé avec autant d'ampleur les différents groupes armés, les forces armées congolaises et les soldats de maintien de la paix. Je n'éprouve aucune fierté, aucun honneur, 10 ans après, à être devant vous pour aborder pratiquement la même question, à continuer à vous faire part de ces violations massives des droits de l'homme, plus particulièrement des violences faites aux femmes et aux enfants.

Avec le temps, la grande majorité de ceux qui avaient commis des atrocités au début des hostilités passera au travers des mailles de la justice. Mais leurs chefs et commanditaires sont connus. Il est important que ceux dont les soldats et éléments sont convaincus d'avoir commis des violences sexuelles soient poursuivis devant la justice de leurs pays respectifs. Au demeurant, l'on pourrait toujours imaginer et élaborer un mécanisme pour qu'une justice internationale soit correctement rendue.

S'agissant des actions de mon gouvernement, chacun a entendu ici le chef de ma délégation affirmer lors du débat général de la soixante-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale que

« les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles à l'est de la République démocratique du Congo constituent à nos yeux les crimes les plus honteux et les plus graves que l'humanité ait connus en ce XXI^e siècle » (voir A/64/PV.11).

Le Ministre des affaires étrangères assurait l'Organisation de la ferme détermination du Président Joseph Kabila Kabange de mettre un terme à l'impunité des auteurs de ces crimes odieux. Il l'informait que plusieurs officiers des forces armées congolaises, ainsi que bon nombre de civils responsables de ces crimes odieux, sont déférés devant la justice nationale.

La communauté internationale représentée au Congo doit aussi se montrer irréprochable car parfois son comportement laisse à désirer. J'en veux pour preuve cet énième cas de déviation sexuelle dont se sont rendus coupables des Casques bleus dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août à l'aéroport international de N'Djili. Alors que toutes les parties concernées ne nient pas l'existence d'un acte que je juge répréhensible, un porte-parole de la MONUC a cru bon déclarer, au sujet de la plainte d'une femme de 18 ans

concernant un viol collectif commis cette nuit-là, qu'il n'y pas de preuves pour continuer l'enquête.

Si la décision de renoncer aux charges émane de la justice congolaise, je ne la commenterai pas. Mais, le citoyen congolais que je suis estime avoir le droit de savoir comment l'on est arrivé à cette conclusion.

Si cette décision provient de l'ONU, probablement suite à un quelconque arrangement, je le regretterai et le Conseil de sécurité devrait se sentir interpellé. Car, en fin de compte, pour ce cas précis, qu'il y ait eu effectivement viol collectif ou non, est-ce qu'au motif qu'ils aient eu affaire à une péripatéticienne présumée, ces Casques bleus de l'ONU avaient-ils le droit de transformer l'aéroport international de N'Djili en baisodrome et ne subir aucune sanction et aucune réprimande? C'est choquant. Je me pose la question : où en sommes-nous avec la politique de tolérance zéro décrétée en 2005?

En matière de violences sexuelles, il est important que nous tous, ensemble, nous lancions le bon message. Peut-être que le poste à créer de représentant spécial du Secrétaire général pour les violences sexuelles dans les conflits armés constitue une réponse. Encore que, pour être franc et candide, je dois avouer que l'on ne comprendrait que difficilement

que ce poste puisse échapper à une femme. Et encore moins à une femme d'une région affectée par ce fléau des violences sexuelles.

Pour terminer, je manquerai à un devoir si dans la foulée de l'Ambassadeur du Royaume-Uni, Sir John Sawers, dont je vais regretter le départ, je ne reconnais les efforts de toutes celles et tous ceux qui ont porté à cœur les souffrances indicibles et le joug des femmes congolaises. À la liste énumérée le 30 septembre dernier par le Représentant permanent britannique (voir S/PV.6195), je voudrais en plus associer à ce mérite les diplomates de la Mission des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et, surtout, ce groupe associatif informel dénommé United Nations Women of All Nations (UNWAN), dont l'action a été déterminante pour que le sort des Congolaises ne tombe pas dans l'oubli.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre des consultations.

La séance est levée à 10 h 55.